



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9 octobre 2022

Dossier de presse

**Un an du Plan national de lutte
contre les violences sexistes et sexuelles
dans l'enseignement supérieur et la recherche**

**Renforcer
Ne rien laisser passer**

esr.gouv.fr

En partenariat
avec



Sommaire

Édito ministre	2
Contexte et objectifs du Plan national de lutte contre les VSS	3
Un an après le lancement du Plan national de lutte contre les VSS : bilan des mesures engagées	5
Changer d'échelle dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : le budget alloué est doublé en 2023	6
Agir collectivement : 31 associations et 42 établissements financés pour soutenir leurs projets	7
Près de 350 000 euros de subventions à destination des associations	7
Près de 900 000 euros de subventions à destination des établissements	9
Développer une culture commune autour du consentement : lancement de la campagne nationale de communication	12
Annexe 1 : Tableaux de suivi de la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les VSS	14
Annexe 2 : Projets financés dans le cadre de la campagne de financement des associations	17
Annexe 3 : Projets financés dans le cadre de l'appel à projets des établissements	20

Édito ministre



© MESR/XRPictures

Sylvie Retailleau
Ministre de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Comment se construire lorsque l'on ne se sent pas en sécurité ? Comment préparer son avenir dans un environnement d'enseignement dans lequel nous pouvons nous sentir menacés ? Je n'ai pas la réponse à ces questions. Pour une simple raison : je ne souhaite en aucune manière me projeter dans de tels scénarios. Pourtant, le problème des violences sexistes et sexuelles est bien présent et ne peut être laissé sans solutions.

La question qui se pose, face à ces sujets imminents, est la suivante : *comment agir concrètement ?* Depuis plusieurs années, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est engagé avec les établissements, les associations et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Il déploie des mesures depuis 2017, consolidées le 15 octobre 2021 dans un Plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche sur les cinq prochaines années (2021-2025).

Alors, qu'est-ce qui a été fait en un an ? Très concrètement, en l'espace d'une année, déjà 16 des 21 mesures ont été réalisées ou sont en voie de réalisation. Des formations et des campagnes de sensibilisation ont été mises en place pour former les étudiants et les personnels, afin que chacun se saisisse de cet enjeu. Parce que cette lutte doit s'armer d'outils, une fiche-réflexe de signalement et une cartographie nationale des dispositifs de signalement ont par exemple été mises en place pour trouver un soutien, une écoute, une orientation adaptée.

Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, de renforcer notre dispositif pour ne rien laisser passer.

C'est le sens des mesures portées aujourd'hui : le doublement du budget consacré par l'État à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en 2023. Le versement également de 1,2 million d'euros pour soutenir les projets de 73 associations et établissements, car c'est avec leur expérience, leur réseau, leurs actions de terrain que, collectivement, nous progressons dans ce combat. Le déploiement enfin d'une campagne nationale de sensibilisation au consentement, car nous ne parviendrons à des progrès durables qu'à travers un changement profond de mentalités.

Parce que le consentement n'est pas une option, parce que sans oui c'est interdit, mon engagement dans ce combat est et restera sans faille.

Contexte et objectifs du Plan national de lutte contre les VSS

Les chiffres de l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante montrent qu'**au cours de l'année universitaire 2019-2020, 4 % des étudiantes et étudiants déclarent avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles**, ce qui représente plus de 140 000 personnes¹.

Face à cette situation que nul ne peut tolérer, le ministère agit depuis 2017 en lien avec les établissements, les associations et le milieu de la recherche, pour prévenir et lutter contre ces violences :

- **La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** a rendu obligatoire la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de harcèlement et de discrimination dans tout établissement public².
- Dans le prolongement de cette dynamique et afin d'inscrire ces actions dans la durée, le ministère a annoncé le 15 octobre 2021 le déploiement d'un [Plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche](#) sur les cinq prochaines années (2021-2025). Il vise à franchir collectivement une nouvelle étape dans la prévention et la prise en charge de ces situations. Une enveloppe budgétaire inédite d'un montant de **7 millions d'euros** a été annoncée pour la période 2021-2025 lors de sa mise en place. Le plan est composé de **21 mesures, structurées autour de quatre axes** :
 - la formation massive et systématique des acteurs de l'ESR ;
 - le renforcement des dispositifs de signalement ;
 - la communication sur l'existence des dispositifs ;
 - la valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels.
- Ce plan porte **une forte dimension collective**, à la fois dans son élaboration et dans sa mise en œuvre. Les mesures ont été construites à partir d'auditions menées auprès d'une vingtaine d'acteurs et d'actrices de la lutte contre les VSS et de l'enseignement supérieur et de la recherche (associations étudiantes et nationales, Conférence permanente des missions égalité et diversité (CPED), établissements, organisations représentatives, autres ministères). Ces mesures engagent collectivement les services du ministère, les conférences, les gouvernances d'établissements, les enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels techniques et administratifs et l'ensemble des étudiantes et étudiants. **L'objectif est simple : infuser un changement des pratiques et des comportements à tous les niveaux.**

¹ [Enquête "Conditions de vie des étudiants", Observatoire national de la vie étudiante, 2020.](#)

² [Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.](#)

- Un suivi régulier de la mise en œuvre du plan est assuré à travers **un comité de pilotage animé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Mesr)**. Il est composé des représentants des conférences d'établissements, des agents des directions générales du Mesr ainsi que de ceux du ministère de l'Égalité femmes-hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Les faits de violences sexistes ou sexuelles sont diffus dans la société et existent encore dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'action du ministère visant à les prévenir porte sur les **établissements d'enseignement supérieur** tout en s'ouvrant également sur **les organismes de recherche**. Il est en effet nécessaire de ne laisser aucune situation impensée et d'accompagner l'ensemble de nos opérateurs.

Un an après le lancement du Plan national de lutte contre les VSS : bilan des mesures engagées

Depuis le lancement du plan il y a près d'un an, le ministère, les conférences et les établissements ont montré leur engagement et leur détermination à mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du plan : **sur les 21 mesures prévues, 16 ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation.**

Parmi les axes forts du plan mis en œuvre cette année, on peut citer, à titre d'exemple :

- Des mesures à destination des étudiantes et étudiants :
 - o Soutien à l'IMT Atlantique dans le cadre de l'élaboration d'un **MOOC de sensibilisation aux VSS** ;
 - o La publication d'une **fiche-réflexe à destination des victimes et témoins de VSS dans l'ESR, ainsi que l'actualisation de la charte et du guide relatifs à la prévention des risques pendant les événements festifs** (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-evenements-festifs-et-d-integration-etudiants-87019>);
- Des mesures à destination de l'ensemble des personnels :
 - o La formation à la prise en charge des situations de VSS de **près de 900 personnels** sur tout le territoire en 2021-2022 : en lien avec le réseau VSS-Formation, Jurisup et la mission permanente VSS de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR), **29 sessions de formation** ont été mises à la disposition de tous les établissements de l'ESR sur le fonctionnement des dispositifs de signalement, la procédure disciplinaire et les enquêtes administratives internes ;
 - o L'actualisation de la [cartographie nationale des dispositifs de signalement](#) ;
 - o Le soutien aux initiatives des établissements à travers le lancement d'un appel à projets (voir ci-après).

Un tableau de synthèse de la mise en œuvre du plan est disponible en annexe 1.

Changer d'échelle dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : le budget alloué est doublé en 2023

Le budget alloué à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles va être doublé en 2023, passant de 1,7 à 3,5 millions d'euros.

Ce budget supplémentaire permettra notamment de :

- Financer des postes de coordination, de conseil et d'expertise pour accompagner les territoires et leurs établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place de politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Massifier l'offre de formation pour tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Renforcer l'accompagnement auprès des établissements dans la lutte contre ces violences ;
- Poursuivre le soutien aux associations étudiantes et aux associations nationales spécialisées ;
- Valoriser et cartographier les projets soutenus par le ministère en 2021 et en 2022.

Agir collectivement : 31 associations et 42 établissements financés pour soutenir leurs projets

Près de 350 000 euros de subventions à destination des associations

Le 21 mars 2022, le ministère a lancé une campagne de financement intitulée « [Valorisation de l'engagement des étudiantes, étudiants et des personnels dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les VSS](#) ». Cette campagne s'inscrit dans le quatrième axe du Plan national et vise à soutenir les projets portés par les associations étudiantes ou de personnels en faveur de **l'égalité** et de la **lutte contre les VSS**.

Cette campagne a rencontré un franc succès, avec plus d'une quarantaine d'associations candidates. Le comité de sélection s'est réuni cet été et a retenu **les projets de 31 associations, pour un montant global de subventions de près de 350 000 euros**. Le succès de cette campagne reflète l'engagement des étudiantes et des étudiants sur ce sujet.

Parmi les projets retenus, certaines thématiques fortes émergent particulièrement :

- **La formation et la sensibilisation des responsables associatifs et/ou des étudiants et étudiantes** : de nombreux projets portent sur la mise en place de sessions de formation de leurs bénévoles pour appréhender la notion des violences sexistes et sexuelles. Certains font aussi appel à la technique du théâtre-forum pour sensibiliser les étudiantes et étudiants à cet enjeu. On peut citer l'association Senrisque, basée à Lyon, l'association des élèves de CentraleSupélec ou encore la Fédération étudiante des associations de l'Anjou Fé2a située à Angers.
- **La prévention des risques notamment pendant les événements festifs** : les associations étudiantes, souvent à l'initiative d'événements festifs, ont été nombreuses à porter des projets de lutte contre les VSS dans ces événements. Cela passe notamment par la démocratisation de dispositifs tel que le « Angel Shot » dans des lieux fréquentés par les étudiants et étudiantes (exemples : Association Générale Etudiant.es Midi Pyrénées (AGEMP) ; Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale). Certaines associations, comme l'Alternative ou le bureau des élèves de l'INSA, mettent en place des personnes de confiance – appelées Trusted People – qu'elles souhaitent former.

Par ailleurs, nombre de projets portent également une ambition transversale sur d'autres enjeux vecteurs d'égalité et de promotion du vivre ensemble :

- **L'égalité et la lutte contre les discriminations** : certains projets ont englobé l'enjeu de la lutte contre les VSS dans une dimension d'égalité entre les sexes et de lutte contre les discriminations. C'est le cas de BECOMTECH qui porte un projet d'égalité entre les sexes dans les filières informatiques notamment, ou encore la conférence nationale des juniors entreprises.

- **Les droits des personnes LGBT+ :** certaines associations ont fait le choix d'inclure la lutte contre les VSS dans un spectre global des droits des personnes LGBT+. C'est le cas de l'Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes (ANESF) qui a développé une web-série sur les discriminations subies par les personnes LGBT+.

Le comité a notamment souligné **la participation active des associations étudiantes présentes dans les filières de santé**. Un constat effectué aussi bien au niveau national avec la participation de l'ANESF, la FNEK (étudiants et étudiantes en kiné), l'ANEPF (étudiants et étudiantes en pharmacie) ou encore de l'ANEMF (étudiants et étudiantes en médecine), qu'au niveau local (avec les antennes des étudiants et étudiantes en médecine de St-Étienne et de pharmacie à Lyon).

Focus sur le projet porté par l'Association nationale des étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives (ANESTAPS) :

L'ANESTAPS, réseau fédérateur de 47 associations réparties sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin, porte un projet de formation et de sensibilisation de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Leur projet a été subventionné à hauteur de 5 000 euros. Leurs formations ont pour objectifs de définir les violences sexistes et sexuelles, de les reconnaître et de déconstruire les préjugés.

Par ailleurs, l'ANESTAPS met en place des dispositifs de prévention et de réduction des risques, notamment pendant les événements festifs, dont :

- Un dispositif de personnes de confiance qui nécessite une formation spécifique. Ce dispositif permet d'accompagner et réorienter les personnes victimes de VSS vers des professionnels.
- La mise en place d'une « Safe Place », endroit permettant l'accueil de personnes exposées à ces violences en leur garantissant un cadre sécurisé et calme.
- La déclinaison et la formation des barmans autour de l'« Angel Shot ». Ce dispositif, qui porte le nom d'un cocktail, est un moyen pour les victimes et/ou témoins d'alerter les barmans. Cette alerte donne lieu ensuite à une première prise en charge discrète.

Enfin, à travers une animation de réseau, l'ANESTAPS encourage ses associations à décliner des actions de sensibilisation au sein des étudiants en STAPS.

« Le déploiement du dispositif "personne de confiance", en place depuis 2019, a pour but de garantir la santé physique, morale et affective de chaque membre de notre association et des participantes et participants à nos événements. Ce dispositif permet de rendre nos événements plus sûrs et inclusifs et de prendre en charge les témoins ou victimes de violence(s). Il vise également à sensibiliser et former les étudiantes et étudiants à reconnaître une violence, agir en conséquence et accompagner les personnes qui se tournent vers les personnes de confiance. Nous avons à cœur de déployer ce dispositif sur l'ensemble de notre réseau qui fédère aujourd'hui 54 associations sur tout le territoire français. En ce sens, nous formons les associations étudiantes afin qu'elles puissent déployer ce dispositif à leur tour. La sensibilisation et la formation à ce dispositif sont d'autant plus impactantes du fait que ce sont des étudiantes et étudiants qui forment leurs pairs. Grâce à cet appel à projet, nous avons l'occasion de multiplier les formations à destination des associations de notre réseau et d'étendre les méthodes d'accompagnement des personnes de confiance en facilitant leur accès aux formations de Premiers Secours en Santé Mentale », témoigne l'ANESTAPS.

La synthèse des résultats de cette campagne est disponible en annexe 2.

Près de 900 000 euros de subventions à destination des établissements

Le 11 avril 2022, le ministère a également lancé un appel à projets intitulé « [Soutien aux établissements de l'ESR dans la lutte contre les VSS](#) ». Cet appel s'inscrit dans le deuxième axe du Plan national et vise à soutenir les projets portés par les établissements d'ESR (universités, grandes écoles, organismes de recherche) en faveur du renforcement des dispositifs de signalement.

Avec 98 projets déposés, cet appel à projets a rencontré un fort succès. Ce nombre élevé de candidatures témoigne de **l'engagement croissant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Un comité de sélection, composé de conseillers scientifiques, des services du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie et des Finances, de représentantes du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, de membres de l'IGÉSR et de chercheurs, s'est réuni au cours de l'été 2022 et a retenu **42 projets pour un montant global de subventions de près de 900 000 euros**³.

Parmi les projets soutenus, on peut souligner la récurrence de plusieurs thématiques :

- **Le recrutement de postes de coordination des dispositifs de signalement** : de nombreux projets portent aussi sur le recrutement de coordinateurs, visant à assurer le fonctionnement administratif et opérationnel des dispositifs de signalement. Ce renforcement des moyens humains concourt au renforcement de l'efficacité des cellules de signalement. On peut citer le projet de **l'université de Toulon**, qui souhaite recruter un poste de coordinateur administratif afin d'organiser le suivi des signalements au sein du dispositif mis en place par l'établissement.
- **La formation des personnels des établissements** : de nombreux projets portent sur la mise en place de sessions de formation et de sensibilisation de leur écosystème à l'enjeu des violences sexistes et sexuelles. La formation des personnels est notamment demandée par **le Cnous et plusieurs Crous (Reims et Bourgogne Franche-Comté)** qui prévoient de former tous leurs personnels sur ce sujet et de permettre ainsi une meilleure prévention des violences et une meilleure prise en charge des victimes dans leur enceinte.
- **L'organisation d'événements de rentrée dédiés à cet enjeu** : de nombreux projets portent également sur l'organisation d'événements lors de la rentrée universitaire, qui est une période propice à des situations de violences sexistes et sexuelles. C'est le cas de **l'Institut d'Optique Graduate School**, dont le projet porte sur l'organisation d'une semaine de prévention et de lutte active contre les violences sexistes et sexuelles, l'homophobie et la transphobie à la rentrée universitaire.
- **La création de plateformes de signalement en ligne** : un nombre croissant d'établissements se tournent vers un système de dématérialisation du signalement via la mise en place de plateformes ou de formulaires en ligne. Elles garantissent en effet l'anonymat et la confidentialité des victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles qui souhaiteraient

³ Pour rappel, lors de la première édition de cet appel à projets en 2021, 50 projets avaient été retenus pour un montant de plus de 700 000 €.

solliciter le dispositif de leur établissement (en comparaison avec une adresse mail ou un numéro de téléphone). C'est par exemple l'objet du projet porté par **l'ESCP Europe**, qui souhaite mettre en place une plateforme et améliorer ainsi les conditions de prise en charge des signalements des victimes, notamment en matière de sécurité et de confidentialité.

- **L'élaboration de modules de sensibilisation en ligne** : de nombreux projets portent sur l'élaboration de modules de formation et/ou de sensibilisation en ligne, sur le modèle des e-learning. On peut ainsi citer l'exemple du projet porté par **l'Inserm et INRAE**, qui mutualisent leurs ressources afin de créer un module de formation en ligne. Celui-ci vise à former l'ensemble des personnels de ces deux organismes de recherche afin de les sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux dispositifs mis en place pour prévenir et lutter contre ces situations. La validation de ce module pourra conditionner la nomination à des fonctions d'encadrement.

Le comité de sélection a été particulièrement sensible aux **projets mutualisés à l'échelle de plusieurs établissements**, qui révèlent la nécessaire coordination entre plusieurs structures à l'échelle d'un territoire. Parmi eux, on peut citer le projet commun de l'université d'Orléans, de l'INSA Centre-Val de Loire et du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui se regroupent afin de créer **l'Alliance Centre-Val de Loire de l'ESR contre les violences sexistes et sexuelles**. Ces trois établissements portent un projet commun de prévention, de sensibilisation et de formation à l'échelle de l'ensemble de la région, soit 14 sites géographiques, 7 villes, 25 000 étudiantes et étudiants et plus de 3 000 personnels.

Par ailleurs, le comité a souligné la qualité des projets **construits en collaboration avec d'autres établissements, des associations nationales ou locales spécialisées dans la lutte contre les VSS ou encore des associations étudiantes**. Parmi eux, on peut citer le projet de **l'Université Clermont Auvergne**.

Focus sur le projet porté par l'Université Clermont Auvergne :

Le ministère soutient le projet porté par l'Université Clermont Auvergne, qui s'intitule « Fédérer la communauté de la Nouvelle Université Clermont Auvergne autour d'Alex - Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations ».

L'objectif de ce projet porte sur la mise en place d'un baromètre des violences sexistes et sexuelles et des discriminations, à travers l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire sur le sujet. Ce baromètre doit permettre d'objectiver la prévalence de ces situations et d'identifier les besoins en termes de connaissance et de confiance dans les dispositifs mis en place. Ce projet est la traduction d'une volonté forte et partagée de mesurer et d'agir, tout en assurant la sensibilisation des acteurs.

Plusieurs établissements et plusieurs territoires sont associés à ce projet, notamment l'Université Clermont Auvergne, l'INP Clermont-Auvergne, l'École nationale d'architecture de Clermont-Ferrand ou encore VetAgro Sup, ce qui représente environ 40 000 étudiantes et étudiants et 6 000 personnels.

L'Université Clermont Auvergne peut compter sur la participation de nombreux partenaires pour mettre en œuvre ce baromètre : associations étudiantes des établissements, personnels des laboratoires de recherche sur le genre, entreprises spécialisées dans la formation, etc.

La qualité du projet, la solidité des partenariats envisagés et la pertinence des objectifs visés ont particulièrement attiré l'attention du comité de sélection de l'appel à projets, qui a alloué la totalité de la subvention demandée, soit un montant de 36 000 euros.

La synthèse des résultats de cet appel à projets est disponible en annexe 3.

Au total, ce sont donc **les projets de 73 associations et établissements** qui sont soutenus en 2022 par le ministère, pour un montant de **plus d'1,2 million d'euros** de subventions.

Développer une culture commune autour du consentement : lancement de la campagne nationale de communication

Le développement d'une communication nationale est indispensable à **la construction d'une culture commune autour du consentement et de la lutte contre les VSS** dans l'enseignement supérieur et la recherche. C'est l'objectif de la campagne de communication élaborée dans le cadre du Plan national : **interpeller, questionner et sensibiliser** chaque acteur sur la notion de consentement.

Afin de construire cette campagne, le ministère s'est rapproché de **l'association Sexe & Consentement**, forte de son expérience de terrain et des nombreuses actions de formation et de sensibilisation réalisées auprès des différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis plusieurs années.

Le témoignage de l'association Sexe & Consentement :

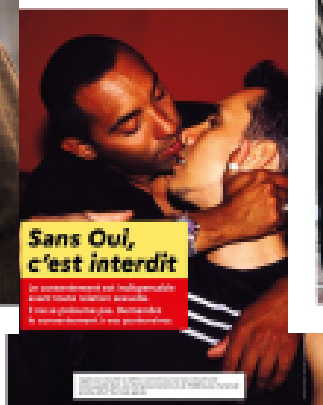
Depuis 2019, l'association Sexe et Consentement agit pour l'éducation au consentement dans l'enseignement supérieur et la recherche, en privilégiant une approche centrée sur les arts et le dialogue. Elle organise et anime des formations à la demande des établissements d'enseignement supérieur, publics comme privés, pour informer, sensibiliser et prévenir les violences sexistes et sexuelles.

« Forte de notre expérience en ingénierie de campagne de prévention, c'est très naturellement que nous co-construisons cette campagne nationale sur le consentement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous avons l'expérience de terrain sur les problématiques de violences rencontrées par les étudiant.es et usager.es des campus. En effet, à Sexe et Consentement, nous montons des formations sur le consentement en collaboration avec les universités et les grandes écoles avec une approche basée sur l'implication active des participant.es. Ces actions de formation sont précieuses et de plus en plus fréquentes, mais pour espérer faire drastiquement diminuer les violences sexistes et sexuelles, il faut aller plus loin en passant de la sensibilisation à l'éducation au consentement. Nous espérons que l'éducation au consentement devienne une étape indispensable du parcours de vie étudiant. Cette nouvelle campagne avec le MESR va permettre de rendre visible la notion de consentement au cœur d'un espace public et partagé qu'est l'université. C'est un pas de plus pour rappeler l'importance du consentement explicite dans les relations affectives car informer, c'est aussi prévenir », explique Ella Hamonic, co-fondatrice de Sexe & Consentement.

Cette campagne est mise à disposition de toutes et de tous : les établissements publics et privés d'enseignement supérieur sont invités à s'en saisir et à la faire vivre dans leur enceinte, en lien avec les associations étudiantes et l'ensemble de leur écosystème. Elle se présente sous deux formats :

- Un kit de communication dématérialisé composé d'un jeu d'affiches et de déclinaisons de supports adaptés pour les réseaux sociaux ;

- Une opération spéciale en partenariat avec Konbini, co-construite avec l'association Sexe & Consentement : diffusée, par étapes, sur les réseaux sociaux et sur le site de Konbini ainsi que sur ceux du ministère dans le courant du mois d'octobre, elle est composée de deux vidéos (conseils et témoignages) et d'un quizz Instagram.



Annexe 1 : Tableaux de suivi de la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les VSS

Mesures réalisées ou en cours de réalisation (au 19 septembre 2022)	
Mesure 1.1 : Dès 2021, une formation adaptée aux personnes impliquées dans la prise en charge des situations de VSS	<ul style="list-style-type: none"> • 27 sessions de formation programmées sur 2021-2022 en lien avec 3 organismes de formation (VSS-Formation, JuriSup et l'AVFT), plus de 550 personnes formées. Sessions reconduites pour l'année 2022-2023 avec VSS-Formation et JuriSup. • 2 webinaires sur les enquêtes administratives internes animés par la mission permanente de l'IGÉSR sur les VSS. Ces webinaires s'adressaient à l'ensemble des établissements de l'ESR et ont rassemblé plus de 500 personnes les 21 et 24 juin derniers. Une troisième session a été tenue le 5 octobre 2022.
Mesure 1.2 : Sensibiliser les présidences et directions d'établissements d'ESR	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en cours sur la sensibilisation des présidences et directions via les conférences (France Universités, CGE et CDÉFI).
Mesure 1.3 : Former les personnes impliquées dans la formation doctorale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle des comités de suivi de thèse avec l'intégration des VSS dans l'arrêté doctorat paru le 26 août 2022.
Mesure 1.4 : Former les personnels enseignants et non-enseignants	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en cours de sensibilisation de l'ensemble des acteurs
Mesure 1.5 : Former et sensibiliser les étudiantes et étudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Versement par le Mesr d'une subvention de 68 k€ à l'IMT Atlantique pour soutenir leur projet de module en ligne de sensibilisation des étudiantes et étudiants. Échanges en cours sur le contenu et l'hébergement du module, en lien avec la CPED. Lancement prévu du module à la rentrée universitaire 2023.
Mesure 1.6 : Inscrire les VSS dans les documents relatifs à la vie des acteurs de l'ESR	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la charte et du guide sur la prévention des risques en événements festifs : intégration d'éléments relatifs à la prévention des VSS et des discriminations et publication d'une fiche-réflexe à destination des victimes et témoins de VSS dans l'ESR.

<p>Mesure 2.1 : Mettre en place un dispositif de signalement structuré, pérenne et visible</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remontée des 181 plans d'action égalité professionnelle des établissements publics sous tutelle du Mesr : vérification de la mise en place d'un dispositif de signalement conforme aux dispositions du décret du 13 mars 2020 dans tous les établissements concernés.
<p>Mesure 2.2 : Renforcer l'accompagnement du ministère auprès des établissements pour le traitement des situations de VSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nomination de deux personnes référentes sur les VSS au sein d'une mission permanente de l'IGÉSR. Mission de conseil auprès des établissements de l'ESR sur les procédures en lien avec les VSS).
<p>Mesure 2.3 : Engager des réflexions et proposer des mesures efficaces pour accompagner les usagers des formations en santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> Travail sur la restructuration de la CNAES en lien avec le ministère de la Santé et de la Prévention, les organisations représentatives des étudiants en santé, la conférence des doyens et la médiation nationale.
<p>Mesure 2.4 : Créer un relai entre les dispositifs des établissements et les structures nationales d'accompagnement des victimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat en cours avec l'association En Avant Toutes : soutien du ministère sur un projet d'espace numérique de mise à disposition de ressources, d'écoute et de réorientation pour les victimes et témoins de VSS au sein de l'écosystème étudiant. Partenariat en cours avec le FNCIDFF : signature d'une convention en 2022 et renforcement des liens avec les établissements d'ESR, notamment sur les aspects liés à l'accompagnement juridique et psychologique des victimes et témoins de VSS.
<p>Mesure 2.6 : Accompagner la structuration de services sur les questions d'égalité et de lutte contre les VSS au sein des établissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'AAP « Soutien aux établissements de l'ESR dans la lutte contre les VSS » le 11 avril 2022 : réunion du comité de sélection le 13 juillet, 98 projets déposés et 42 projets retenus, pour une enveloppe globale de près de 900 k€.
<p>Mesure 3.1 : Communiquer sur l'existence et le fonctionnement des dispositifs dans chaque établissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des établissements ayant communiqué sur leur dispositif de signalement à travers l'actualisation de la cartographie des dispositifs mise en ligne sur le site du Mesr.
<p>Mesure 3.2 : Mettre à disposition une cartographie nationale des dispositifs de signalement et des initiatives des établissements sur les VSS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation de la cartographie des dispositifs mise en ligne sur le site du Mesr, en lien avec les conférences d'établissements et le service statistique du Mesr.

Mesure 3.3 : Communiquer au niveau national sur les VSS dans l'ESR	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une campagne nationale de communication sur le consentement, en partenariat avec l'association Sexe & Consentement.
Mesure 4.1 : Soutenir les initiatives portées par l'écosystème étudiant (associations, organisations syndicales étudiantes) et par les personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la campagne de financement « Valorisation de l'engagement de l'écosystème étudiant et des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les VSS » le 21 mars 2022 : 45 projets déposés, 35 projets retenus pour une enveloppe globale de près de 350 k€.
Mesure 4.2 : Valoriser l'engagement étudiant sur les VSS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des enjeux liés aux VSS dans la circulaire sur l'engagement étudiant (circulaire du 23 mars 2022, NOR : ERSR2206041C).

Mesures à engager (au 19 septembre 2022)

Mesure 2.5 : Faire remonter les données sur les saisines des dispositifs

- ⇒ Institutionnalisation de la remontée des saisines des dispositifs de signalement des établissements à travers l'implication des rectorats.

Mesure 2.7 : Élaborer des documents de référence destinés aux établissements pour la prévention et la prise en charge des situations de VSS

- ⇒ Actualisation de la circulaire n° 2015-193 du 25 novembre 2015 sur la prise en charge des VSS dans les établissements d'ESR.

Mesure 2.8 : Travailler sur les interfaces entre la prise en charge disciplinaire au sein de l'établissement et la plainte au pénal

- ⇒ Promotion de l'élaboration de partenariats entre les établissements d'ESR et les parquets.

Mesure 4.3 : Engager une réflexion sur les moyens de valoriser la fonction de mission égalité

Mesure complémentaire : poursuivre les enquêtes sur les VSS

- ⇒ Renforcer, développer et valoriser les recherches sur le genre et les VSS.
- ⇒ Mettre à disposition les résultats de l'enquête de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) sur les VSS, en partenariat avec les chercheuses de l'équipe VIRAGE (INED).

Annexe 2 : Projets financés dans le cadre de la campagne de financement des associations

Association porteuse du projet	Nationale/locale	Titre du projet	Subvention attribuée
Association des étudiants en médecine de Saint-Etienne	Saint-Etienne	Violences conjugales	4 500 €
Association Nationale des Étudiant.e.s Sages-femmes (ANESF)	Nationale	Projet 1 : Web-série contre les discriminations des personnes LGBT+	5 150 €
Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - ANESTAPS	Nationale	Dispositif de lutte contre les VSS, discriminations et violences associées	5 000 €
Engagé.e-s et Déterminé.e-s (E&D)	Nationale	Engagées et déterminées	30 000 €
Fédération nationale des associations représentatives des étudiants en sciences sociales	Nationale	Production lors du congrès de la fédération d'un débat théâtral sur les VSS dans l'ES	4 130 €
Mnémosyne	Nationale	Développer et diffuser les recherches et l'enseignement sur l'histoire des femmes et du genre	10 000 €
Observatoire Étudiant Des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur	Nationale	Valorisation de l'engagement étudiant et des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les VSS	6 000 €
Senrisque	Lyon	Formation des bénévoles de l'association sur ces enjeux	5 000 €
Les étudiant.e.s d'Alsace (AFGES)	Alsace	Lutter contre les VSS auprès des jeunes	4 000 €
Association des élèves de Centralesupélec	Paris	Formation de sensibilisation aux VSS	6 000 €

Association Fédérative Des Étudiant.e.s Picto-Charentais.e.s	Poitou-Charentes	Campagne de sensibilisation et formation à la lutte contre les VSS	10 000 €
Association Générale Étudiant.es Midi Pyrénées (AGEMP)	Midi-Pyrénées	Plus de VSS ni dans nos vies ni dans nos amphis	20 000 €
Association Nationale Des Étudiant.es en Pharmacie De France (ANEPF)	Nationale	Lutter contre les VSS par la sensibilisation et la communication	5 000 €
Association Nationale Des Étudiants en Médecine de France (ANEMF)	Nationale	Vidéo de sensibilisation sur les VSS subies par les étudiants en santé	5 000 €
Becomtech	Nationale	Projet 1 : Développement de la communauté nationale des Ambassadrices BECOMTECH Projet 2 : TOGETHER IN TECH	30 000 €
Bureau Des Élèves de l'INSA	Nationale	Formation Trusted People	5 000 €
Bureau Des Étudiants ISEN Caen	Caen	Sensibiliser les étudiants ingénieurs aux VSS par un dispositif de théâtre-débat	8 000 €
Cellule Agro de Sensibilisation et d'Information à la Sexualité – Agroparistech (CASSIS)	Paris	3 projets: Formation des responsables VSS/ Formation des associations festives/ Enquête sur les VSS	6 000 €
Confédération Nationale des Juniors Entreprises (CNJE)	Nationale	S'engager pour l'égalité femmes-hommes au sein du Mouvement des Junior-Entreprises et mettre en place des actions de sensibilisation sur les VSS	5 000 €
Fédération des associations de l'ENS de Lyon	Lyon	9 projets sur la lutte contre les VSS	18 000 €

Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale	Bretagne	Angel Shot	4 000 €
Fédération étudiante des associations de l'Anjou Fé2a	Angers	Théâtre débat: VSS en milieu étudiant	4 000 €
Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie (FNEK)	Nationale	Formation et sensibilisation aux VSS	9 000 €
Groupement Des Associations et Élu.e.s Étudiant.e.s de Lyon Indépendant et Solidaire (GAELIS)	Lyon	Paye ta Tolérance	14 000 €
L'Alternative	Nationale	EssaimaGe, Apprentissage des réflexes et Lutte contre les violences sur le TERRAIN universitaire (EGALTER)	40 000 €
Le Bureau Des Etudiants de Sciences Po Lille	Lille	Valorisation de l'engagement étudiant et des personnels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les VSS	5 000 €
Les Ingénues	Saint-Etienne	Débat théâtral sur les VSS en milieu étudiant	5 000 €
Les Lannionnaises	Lannion	Spectacle interactif sur la prévention des VSS en milieu étudiant	3 000 €
Pharma Lyon Humanitaire	Lyon	Parcours cohérent d'éducation populaire autour des VSS pour leur prévention, pour une sensibilisation et pour la réduction des risques	15 000 €
Pôle Solidarité et Citoyenneté de l'Université de Technologie de Compiègne (Psec-Utc)	Compiègne	Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation contre les VSS à l'UTC	6 000 €
Unef	Nationale	Lutter contre les VSS dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	30 000 €

Annexe 3 : Projets financés dans le cadre de l'appel à projets des établissements

Projets retenus par le comité de sélection (DGESIP)

Nom de l'établissement porteur du projet	Titre du projet	Subvention attribuée
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE STRASBOURG	Une journée événement pour 4 établissements : communiquer, informer, sensibiliser et agir contre les VSSH	9 000 €
CENTRALESUPÉLEC	Plus jamais seul.e à CentraleSupélec	23 000 €
CNOUS	Formation des personnels du réseau des Crous	15 000 €
CROUS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Former pour prévenir et agir au sein de l'écosystème étudiant	15 000 €
CROUS DE REIMS	Formation de l'ensemble des personnels du Crous de Reims aux VSS	5 000 €
CROUS OCCITANIE	Programmation d'actions de prévention des VSS et d'informations sur le dispositif de signalement mutualisée entre les Crous de Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie	30 000 €
CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ -	Sensibiliser, écouter et suivre les acteurs de CY	30 000 €
ÉCOLE CENTRALE DE NANTES	Prévention HVSS à l'école centrale de Nantes	6 500 €
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET METIERS (ENSAM)	Lutte contre les violences sexuelles et sexistes : la sensibilisation auprès des acteurs des arts et métiers	15 000 €
ESCP EUROPE	Création d'une plateforme de recueil de signalements et de traitement informatisé des situations de violences et de discriminations à caractère sexiste et sexuel	15 000 €

ESSEC	Sensibiliser et impliquer massivement les acteurs de l'ESSEC pour un changement de culture autour des Violences Sexistes et Sexuelles	10 000 €
EXCELIA	Renforcement du dispositif de lutte contre les VSS à Excelia Group	15 000 €
ICAM LILLE LES AMIS DE L'ICAM	Sensibilisation aux VSS des étudiants et encadrants de l'Icam-site de Lille	20 000 €
ICN - ECOLE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ DE MANAGEMENT	Structuration, consolidation et valorisation du dispositif contre les VSS pour les étudiants et salariés d'ICN	18 000 €
INSA DE RENNES	Approches croisées de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur rennais	7 000 €
INSA DE STRASBOURG	Développer la lutte contre les VSS	8 500 €
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	Évolution VHD : renforcement et extension de la cellule de lutte contre les violences harcèlement et discriminations	20 000 €
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS SORBONNE (IAE)	SPACE : sensibiliser, protéger, accompagner, communiquer, écouter	13 400 €
INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL	Semaine de prévention et de lutte active contre les violences sexistes et sexuelles, l'homophobie et la transphobie	8 000 €
LA ROCHELLE UNIVERSITÉ	Égalité sur le campus, acte 2 (Bilan de l'acte 1)	11 000 €
SCIENCES PO PARIS	Formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à destination des différents acteurs de Sciences Po (étudiants, doctorants, enseignants et salariés)	35 000 €
SORBONNE UNIVERSITÉ	Conception d'un e-learning de sensibilisation aux VSS	30 000 €
UNIVERSITÉ AMIENS PICARDIE JULES VERNE	CORPS – CORps et COntentement dans les Pratiques Sportives	48 000 €

UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE	Fédérer les acteurs de la Nouvelle Université Clermont Auvergne autour d'Alex - Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations	36 000 €
UNIVERSITÉ COTE D'AZUR	Accompagner un collectif de travail pendant et après une situation de VSS	24 000 €
UNIVERSITÉ DE BESANÇON	Cellule SOS	60 000 €
UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE	UNICAEN lutte contre les VSS	16 400 €
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	Université de La Réunion - Luttes contre les Violences Sexistes et Sexuelles	28 000 €
UNIVERSITÉ DE LILLE - PROJET 1	Aide à la mise en place de demi-journées de sensibilisation pérennes et annuelles des 82 000 étudiant-es de l'Université de Lille (EPE) : recrutement d'un CDD de 3 ans (temps plein)	50 000 €
UNIVERSITÉ DE NOUVELLE-CALÉDONIE	Plan d'accompagnement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Amui/Ensemble)	15 000 €
UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE PROJET 1	Les femmes et le droit - Projet de journée d'étude internationale	19 500 €
UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE	Toutes et tous contre les VSS : sensibiliser, accompagner, protéger à l'université de Rouen Normandie	35 000 €
UNIVERSITÉ DE TOULON	Renforcer les actions de prévention et de signalement des VSS au sein de l'université de Toulon	16 000 €
UNIVERSITÉ DE TOURS	À l'université de Tours : communiquer et sensibiliser pour lutter contre les VSS	10 000 €
UNIVERSITÉ D'ORLÉANS - Alliance (BRGM et INSA)	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'Alliance ESR Centre-Val de Loire	20 000 €

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	UGA – ACT[CIVICS-HSS] : Université Grenoble Alpes : ACTIONs [Civiques, d'(In)formations contre les Violences, Incivilités individuelles et CollectiveS, Harcèlement, Sexiste et Sexuel]	20 000 €
UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON ASSAS	#RéagirAssas2.0	30 000 €
UNIVERSITÉ PARIS SACLAY	Lutte contre le harcèlement moral et sexuel et les VSS au sein des écoles doctorales	15 000 €
CNRS	Création d'un violentomètre ESR adapté aux agents de l'ESRI	6 500 €
INSERM - INRAE	Sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les VSS et formations sur le traitement disciplinaire de ces situations	25 000 €
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT	En (tous.tes) conscience	15 000 €
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT	Projet COMPAS	18 000 €



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Délégation à la communication — Pôle presse

01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

esr.gouv.fr